



Entreprise en liquidation judiciaire ags

Par **xeraco**, le **14/02/2009** à **17:49**

Bonjour,
quelque soit l'issue fatale de l'entreprise en règlement judiciaire ou liquidation judiciaire c'est au sujet des salariés. AGS

Ma question est la suivante :

Dans tous les cas les salariés sont ils garanties de toucher en totalité leur salaires + indemnités + congés payes etc.. par AGS ??

Tout cela est bien régi par le mandataire judiciaire ??

merci d'avance

cordialement

Par **julius**, le **15/02/2009** à **00:18**

Bonsoir,
En effet , c'est au mandataire de faire valoir les demandes auprès des AGS .

AGS paiera les salaires , et tout ce qui affère.
En revanche , les primes ne sont pas prises en charge.